

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2026

---

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT À LA DÉFENSE NATIONALE DANS LE CADRE DU  
PARCOURS DE CITOYENNETÉ - (N° 2523)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Hadizadeh, Mme Keloua Hachi, M. Belhaddad, M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire,  
Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 1er de cette proposition de loi qui rend obligatoire un enseignement renforcé à la défense nationale dans les établissements d'enseignement du second degré.

L'enseignement à la défense est déjà abordé de manière transversale, notamment à travers l'enseignement moral et civique mais aussi à par l'histoire et la géographie.

Nous ne pensons pas que sont renforcement soit une priorité de l'école : nous attendons toujours que soient mis en œuvre le programme EVARS, une réelle éducation au numérique et à la lutte contre les fake news etc.

L'enseignement à la défense est également abordé lors de la journée défense et citoyenneté, qu'il faille moderniser les deux premières étapes du parcours de citoyenneté que sont le recensement et cette JDC est une chose, mais ce n'est pas l'objet de ce texte.

Surtout, cette ppl traduit une vision militarisée de l'éducation et de la jeunesse. Nous ne la partageons pas. Notre école a pour mission de construire des citoyens éclairés, pas les militarisés.

Rappelons que la ppl prévoyait initialement que les programmes de cet enseignement soient soient fixés conjointement par le ministre chargé de l'éducation nationale et le ministre des armées.

Soulignons enfin que le Rassemblement national, en commission des affaires culturelles, s'est félicité à travers ce texte de pouvoir préparer la jeunesse française à la guerre.